



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 005-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance :

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 9
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Absentions : 2 (Lucas ARTICO, Rudy BLANC)
Ne prend pas part au vote :

OBJET : Approbation du compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement 2023

Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard BLANC pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif 2023 du budget annexe Eau et Assainissement est arrêté comme suit :

Section d'exploitation	Montants
Recettes	271 891.86 €
Dépenses	307 225.47 €
Résultat 2023 +/-	-35 333.61 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	
Résultat reporté 2022	-8 959.35 €
Résultat cumulé 2023	-44 292.96 €
Section d'investissement	Montants
Recettes	110 243.77 €
Dépenses	177 056.05 €
Résultat 2023	-66 812.28 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	

Résultat reporté 2022	+143 006.75 €
Résultat cumulé 2023	+76 194.47 €

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L.1612-12, L..2121-31, D.2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de compte administratif ;
- Vu l'article L.2121-14 du CGCT disposant que Monsieur le Maire en exercice ne peut présider la séance de vote du compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 absentions Lucas ARTICO, Rudy BLANC)

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Eau et Assainissement

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean René BÉGIN
3350